

## Ressources Budgétaires - Conservatoire National de Région et Ecole Régionale des Beaux-Arts - Droits d'inscription pour l'année scolaire 1996-1997

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit les droits d'inscription au Conservatoire National de Région et à l'Ecole Régionale des Beaux-Arts de Besançon pour l'année scolaire 1996-1997.

Une augmentation de 3,5 % a été appliquée sur l'ensemble des tarifs.

### I - Conservatoire National de Région - Droit d'écolage - Année scolaire 1996-97

Tarifs annuels applicables aux départements traditionnels et horaires aménagés (du CE1 à la 3e comprise)

Disciplines	Besançon		District		Département		Autres	
	1995-96	1996-97	1995-96	1996-97	1995-96	1996-97	1995-96	1996-97
* Eveil Musical * Formation musicale seule	408 F	422 F	714 F	738 F	1 224 F	1 266 F	1 682 F	1 740 F
* Formation musicale + Instrument * Instrument seul								
Cycle 1	912 F	944 F	1 392 F	1 440 F	1 824 F	1 888 F	2 006 F	2 076 F
Cycle 2	1 000 F	1 034 F	1 752 F	1 814 F	2 004 F	2 074 F	2 204 F	2 282 F
Cycle 3	1 092 F	1 130 F	1 912 F	1 978 F	2 188 F	2 264 F	2 406 F	2 490 F
* Formation musicale + Piano - Orgue - Harpe - Chant - Danse - Clavecin - Percussion								
Cycle 1	1 424 F	1 474 F	1 900 F	1 966 F	2 334 F	2 416 F	2 516 F	2 604 F
Cycle 2	1 508 F	1 560 F	2 264 F	2 344 F	2 514 F	2 602 F	2 716 F	2 812 F
Cycle 3	1 604 F	1 660 F	2 424 F	2 508 F	2 698 F	2 792 F	2 916 F	3 018 F
* Ecriture - Analyse - Direction d'Orchestre - Atelier Jazz - Art Dramatique	912 F	944 F	1 392 F	1 440 F	1 824 F	1 888 F	2 006 F	2 076 F

\* La tarification est déterminée par la discipline dont le montant du droit d'écolage est le plus élevé, dans le cas où l'élève est inscrit dans plusieurs disciplines.

\* Une somme de 400 F, qui sera déduite ultérieurement de la facture générale, sera perçue au moment de l'inscription (choix des horaires) et ne pourra être restituée en cas de désistement.

\* Droit annuel d'inscription forfaitaire : 60 F (dossier, photocopies, enveloppes, courriers, etc.).

#### Location des instruments

	1995-1996	1996-1997
Alto - violon	90 F/mois	)
Clarinette - Flûte - Trompette - Cor - Trombone	100 F/mois	)
Violoncelle - Contrebasse - Hautbois - Basson - Saxophone	120 F/mois	)
		) inchangé

## II - Ecole Régionale des Beaux-Arts - Année scolaire 1996-1997

Les droits sont annuels et payables en une seule fois au début de l'année scolaire.

Cycles	Besançon		District		Autres	
	1995-96	1996-97	1995-96	1996-97	1995-96	1996-97
* Cycle traditionnel (élèves permanents)	1 330 F	1 376 F	1 530 F	1 584 F	2 720 F	2 814 F
* Cours du soir, stagiaires, auditeurs libres	1 420 F	1 470 F	1 620 F	1 676 F	2 880 F	2 980 F
* Cours péri-scolaires	700 F	724 F	910 F	942 F	1 430 F	1 480 F

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur ces propositions.

**M. DUVERGET :** Au sujet de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts, j'ai été alerté, également comme Conseiller Régional, par la modification de l'attitude de la Ville quant au financement de la formation dessinateur, projeteur, collaborateur d'architecte. Nous avons été sollicités par les équipes pédagogiques, je les ai rencontrés. Il semble qu'il y a déjà eu il y a deux ans une négociation entre la Ville et la Région pour qu'il y ait un partage de financement de cette formation. Nous sommes là aussi dans un domaine juridique je dirais un petit peu en marge sur le plan des textes. Cette formation était implantée depuis 1947 dans les locaux de l'Ecole des Beaux-Arts. C'est une formation certes un peu particulière peut-être par rapport à la philosophie de cette Ecole mais qui y a développé son centre de documentation qui est important dans ce domaine. Cette formation a un rôle dans le développement local en Franche-Comté puisque depuis 1947 je crois, 35 à 40 personnes issues de cette formation sont implantées dans la région et un certain nombre travaille dans vos services.

Aussi j'ai fait une suggestion, vous allez peut-être la recevoir mais je la communique ici au Conseil Municipal, par rapport à cette formation où il y a déjà pour la rentrée 1996, 25 à 30 dossiers de demande, c'est-à-dire de jeunes futurs bacheliers des lycées bisontins pour accéder à cette formation, c'est-à-dire qui ont fait un choix professionnel, car ils savent qu'il y a des débouchés. Il s'agit de sauver cette formation mais cela ne peut pas être une décision unilatérale de la Ville de Besançon, ce doit être une décision qui doit être mûrie je dirais avec les différents partenaires du système éducatif donc vous dans la mesure où vous abritez depuis 1947 cette formation, l'Etat dans la mesure où il s'agit bien d'une formation initiale et bien sûr la Région dans la mesure où il s'agit d'une formation initiale professionnelle et demandant également une certaine alternance. En tous cas, ce que je peux dire, c'est que la Région ne laissera pas tomber cette formation et que s'il le faut nous prendrons le relais. Mais nous ne voulons pas prendre le relais comme cela sans avoir envisagé les différentes solutions et je voudrais être rassuré également sur le problème de site. S'agit-il de couper les vivres quant au fonctionnement simple de cette formation tout en lui permettant de rester sur le site ? Quelle est la somme que la Ville pense économiser en faisant cela car certes cette formation est relativement coûteuse quand il s'agit de la comparer avec d'autres formations de niveau 3 mais la Ville a-t-elle songé à l'impact d'une telle formation à la fois pour elle-même et puis pour la Région de Franche-Comté ?

**Mme WEINMAN :** Monsieur le Maire, je souhaitais intervenir dans le même sens donc je pense que la réponse me conviendra également.

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas une question qui date d'aujourd'hui puisqu'on l'avait déjà rappelée plusieurs fois. Il s'agit là d'un cas flagrant de transfert de charges de l'Etat sur le compte de la Ville depuis des décennies et c'est vrai que cela revient cher. Marcel FERREOL va répondre, je crois que c'est un déficit de l'ordre de 1 MF chaque année pour la Ville pour une formation qui ne lui appartient pas. Bien sûr, c'est implanté depuis très longtemps à l'Ecole des Beaux-Arts, on y est habitué. L'impact que vous avez

indiqué, économique, professionnel, les retombées sur la Ville nous ne les méconnaissions pas, bien au contraire. J'ai reçu moi-même aussi les professeurs de ce secteur-là mais on a voulu attirer l'attention sur le fait qu'on ne pouvait pas indéfiniment assumer cette responsabilité.

**M. FERREOL :** Avant de répondre, je voudrais vous préciser, Monsieur DUVERGET, qu'il ne s'agit pas de faire des économies. Il s'agit surtout de permettre à l'Ecole des Beaux-Arts de remplir sa mission en moyens qui, vous le savez, n'est pas exactement celle de cette filière même si, et je partage votre avis, en terme de formation professionnelle, elle a un intérêt certain. Mais vous le savez, vous l'avez évoqué d'ailleurs dans la question précédente, la Ville n'a pas compétence en matière de formation professionnelle. Donc nous avons contacté depuis deux ans l'ensemble des partenaires concernés par ce dossier-là et je peux vous annoncer ce soir, peut-être le savez-vous, que nous avons eu pour la première fois une réponse très intéressante de l'Education. Le Rectorat, par l'intermédiaire de l'Inspecteur de l'enseignement technique nous a rencontrés il y a peu de temps et nous avons fait une première réunion de travail qui a montré, et cela rejoint votre préoccupation, que l'Education Nationale est intéressée par cette formation. Nous l'avons toujours dit, il ne s'agit pas d'abandonner cette formation pour laisser les étudiants à la rue mais nous devons encore une fois permettre à l'Ecole de remplir d'abord sa mission. Et nous avons trois ans pour accompagner cette formation. L'idée de table ronde que vous évoquiez avec la Région va tout à fait dans ce sens-là. Vous savez d'ailleurs que nous avons envoyé un certain nombre de courriers. Nous avons donc eu une réponse intéressante de l'Education Nationale. Si la Région dit qu'elle est prête à faire la soudure, nous reverrons la question des locaux car c'est vrai que l'Education Nationale a aussi ses exigences. Elle réfléchit à des sites et je crois qu'il y a au moins un établissement d'enseignement professionnel qui semble intéressé car cela irait en pleine cohérence avec sa formation. Donc les choses semblent en bonne voie.

Voilà très rapidement ce que je peux vous dire mais il est clair encore une fois que pour nous il s'agit, dans une situation financière difficile pour la Ville de Besançon comme pour l'ensemble des collectivités publiques, de se recentrer sur nos compétences et de permettre en particulier à cette école de faire ce que toutes les écoles font mais qu'elle n'a pas actuellement la possibilité de faire, c'est-à-dire des expositions, accueillir des gens, rayonner un petit peu sur la ville. C'est dans cette optique que nous envisageons ce redéploiement.

**M. VUILLEMIN :** Le Conservatoire et l'Ecole Régionale des Beaux-Arts sont par excellence des établissements de villes centres et je ne peux pas résister à l'intérêt de vous faire part de l'enquête faite par l'Association des Maires des Grandes Villes de France sur les coûts de centralité. Selon cette enquête, il apparaît que les coûts de centralité représentent pour les villes centres une très lourde charge, 1 231 F par habitant. C'est considérable. Alors vous allez me dire qu'il existe une dotation ville centre mais savez-vous à combien elle se monte ? Elle est incluse dans la Dotation Globale de Fonctionnement et s'élève pour cette année 1996 à 8 147 000 F. Le chiffre que j'ai indiqué tout à l'heure est une moyenne nationale, c'est vrai et nous n'avons peut-être pas ce coût-là mais si, simplement pour se fixer les idées, on multiplie 1 231, coût de villes centre par le nombre d'habitants, on arrive au chiffre considérable de plus de 146 millions. Ce n'est peut-être pas cela, mais ce n'est peut-être pas très loin. Je voudrais aussi rappeler que le Conservatoire National de Région, pour l'année 1994, cela représente un coût de 20 MF dont 17 150 000 F à la charge de la Ville. L'Ecole Régionale des Beaux-Arts coûte 14 300 000 F dont 11 345 000 F à la charge de la Ville. Je crois qu'il n'est pas inutile de le souligner.

**M. PINARD :** Sans s'être concerté, mon intervention sera complémentaire avec celle du Premier Adjoint. Il a dit coût : 14 300 000 F, charge de la Ville : 11 345 000 F. La différence c'est les droits d'écologie pour 480 000 F, la participation du Département : 450 000 F, de l'Etat : 2 MF, la taxe d'apprentissage : 25 000 F. Le Département a fait un effort bien que ce ne soit pas de sa compétence et grâce à des interventions de Conseillers qui ont siégé au Conseil Général ou qui y siègent, on a quand même obtenu, ce qui n'est pas négligeable, 450 000 F, mais la Région au compte administratif 1994 c'est zéro. Je trouve cela vraiment dommageable. Et puis j'ai reçu comme vous tous une lettre ; or quand on est le principal

financeur et qu'on se fait «engueuler» alors qu'on félicite ceux qui jusqu'à présent n'ont rien donné, cela m'agace prodigieusement. J'en parlerai aux personnes concernées car je trouve que c'est extrêmement injuste. Et puis si la profession est tellement intéressée, comment se fait-il qu'elle n'ait réussi à collecter que 25 000 F au titre de la taxe d'apprentissage ? Si nous faisons un effort proportionnel à celui de la profession, cela n'irait pas loin. Alors «aide-toi le ciel t'aidera» mais que les patrons commencent.

**M. JACQUEMIN :** Deux remarques rapides. La première c'est pour dire que cette formation est reconnue comme étant une formation débouchant sur des professionnels, ce qui est tout de même important aujourd'hui. C'est une formation un peu orpheline, elle souffre d'avoir eu une tutelle de l'Equipement au début qui maintenant je crois glisse plus ou moins du côté de la culture. Moi je crois que la piste qu'il faut creuser est celle de la Région et la Région, comme l'a dit Jean-Claude DUVERGET, a déjà fait beaucoup dans le budget de l'année dernière et elle est prête à continuer. Mais, et M. FERREOL l'a bien dit, il faut saisir aussi la balle au bond avec l'Education Nationale, ce qui n'était pas la piste suivie jusqu'à présent. La deuxième réflexion, Monsieur le Maire, porte sur la centralité. Je connais l'étude à laquelle vient de faire référence M. VUILLEMIN et je crois que la réflexion reste à creuser. Nous avons toujours reconnu que la fonction de centralité est une fonction coûteuse qui, pour le moment, est mal appréciée. Mais il y a aussi de par l'existence de capitale régionale des recettes que vous n'auriez pas autrement en terme par exemple d'emploi. Donc il y a du pour et du contre, du plus et du moins. Je crois qu'il faut faire naturellement le bilan de tout cela. Je terminerai en disant qu'il faut continuer, et peut-être que vous pourriez essayer comme l'a fait l'Association des Maires des Grandes Villes de France mais appliqué à Besançon de bien cerner ce que sont effectivement les coûts de la centralité. Cela pourrait être tout à fait intéressant pour nous. Joseph PINARD, à de nombreuses reprises, a cité des exemples ici et là mais une consolidation de cette fonction n'a jamais été faite. On pourrait peut-être l'avoir au moment de la discussion budgétaire et puis voir comment on peut l'exprimer naturellement dans le cadre des discussions qui ne manqueront pas d'être au moment de la réforme de la fiscalité locale.

**M. POMEZ :** J'ai rencontré les étudiants de cette section des Beaux-Arts qui bien sûr sont inquiets sur l'avenir de cette section mais je crois que pour eux on a besoin d'avoir un discours clair et transparent et de bien expliquer aussi la clarification des compétences en matière de formation professionnelle pour dire qu'effectivement elle revient à la Région. Or si le Conseil Régional avait voté pour cette section en 1994 300 000 F, cette dotation a été revue à la baisse l'année suivante, ce qui n'a pas permis peut-être ce qui aurait pu être une issue pour cette section, sa reconnaissance et son agrément. Je crois que pour ces étudiants-là qui attendent effectivement par rapport à la pérennité de quelque chose sur Besançon, il y a besoin de les aider à trouver une homologation de niveau 3 pour que cette filière soit enfin reconnue. Je crois que la piste de l'Education Nationale est la meilleure et que nous avons tous à faire des efforts pour cette voie-là.

**M. FERREOL :** Deux remarques. La première à M. JACQUEMIN : vous avez commis un lapsus, il n'y a pas de tutelle et précisément le problème vient de là. Il n'y a jamais eu de tutelle sur cette section ni de l'Equipement ni de la Culture. J'ai ici un courrier du Ministre BOSSON à l'époque où il avait en charge l'architecture, c'est très clair il ne reconnaissait pas cette section. Donc la question qu'a soulevée Christophe POMEZ de l'agrément est fondamentale et avec le Directeur de l'école nous essayons actuellement d'aider le plus possible l'équipe pédagogique pour obtenir cet agrément qui permettrait de reconnaître cette section de niveau 3, condition indispensable pour qu'elle puisse trouver sa place dans l'ensemble de formation de l'Education Nationale.

La deuxième chose que je n'ai pas évoquée mais qui complète les chiffres énoncés par Joseph PINARD, c'est le fait que le seul partenaire qui nous aidait très modestement pour l'Ecole Régionale des Beaux-Arts était le Ministère de la Culture, Ministère de tutelle, a diminué cette année sa subvention de 200 000 F ; elle passe ainsi de 1,5 MF l'année précédente à 1,3 MF cette année. Il faut aussi regarder la réalité des choses.

**Mme GUINCHARD-KUNSTLER :** On est avec ce problème de la section bâtiment à l'Ecole des Beaux-Arts, dans un domaine complètement flou où il n'y a pas reconnaissance par l'Education Nationale. C'est la raison pour laquelle nous décidons de ne plus payer. Il faut qu'il y ait une prise en charge claire et nette par ceux qui sont responsables que ce soit l'Etat ou la Région au titre de la formation professionnelle continue mais il faut que les choses soient claires, y compris pour les élèves qui suivent cette formation non reconnue.

Je voulais aussi intervenir sur le dossier des tarifs, tarifs différents pour Besançon, District et hors District. Je trouve dommage, et je fais un retour en arrière, qu'il n'y ait pas pour la patinoire des tarifs différenciés Commune, District et hors District pour les clubs et les stages. Je crois que le choix avait été fait de le faire systématiquement lorsque c'était possible pour les clubs.

**M. LE MAIRE :** Ce conseil sera transmis au Service des Sports et à son Adjoint. Pour en revenir au problème des carrières du bâtiment, ce que je souhaite c'est que Région, Education Nationale et Marcel FERREOL, responsable Ville, se retrouvent pour savoir ce qu'on n'a fait exactement. Pour l'instant nous, on dit «c'est terminé» mais je crois qu'on ne peut pas rester sur cette position négative. Il faut relancer la discussion auprès des autres partenaires, ce qui est déjà bien engagé d'après ce que nous disait Marcel FERREOL donc tout n'est pas perdu notamment pour les étudiants concernés.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

*Visa préfectoral du 26 avril 1996.*